
Rapport annuel de performance de l'établissement

2021

Préambule

Définition du rapport annuel de performance d'établissement

En application de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) doivent rendre compte de leur stratégie et de leurs objectifs pour répondre aux missions de service public qui leur sont confiées :

- d'une part au moment de l'élaboration du budget initial, en lui annexant un *projet annuel de performance d'établissement* (PAPET), tel que défini par les articles R719-52 et R719-55 du code de l'éducation,
- d'autre part au moment du compte-financier, en lui annexant un *rapport annuel de performance d'établissement* (RAPET), miroir du PAPET et défini à l'article R719-101 du code de l'éducation.

Le rapport annuel de performance de l'établissement (RAPET) dresse le bilan des actions mises en œuvre pour atteindre les objectifs identifiés dans le cadre du volet spécifique d'établissement et repris annuellement dans le projet annuel de performance de l'établissement (PAPET). Le RAPET porte les données de réalisation des indicateurs de performance qui s'y rattachent.

Missions de l'ENS Paris-Saclay et financements publics associés

Outre les attributions des EPSCP définies par le code de l'éducation, l'article 3 du décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay énonce les missions spécifiques qui incombent à l'établissement.

Article 3 du décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011 modifié

L'école prépare, par une formation scientifique et culturelle de haut niveau, des élèves se destinant à la recherche scientifique fondamentale ou appliquée, à l'enseignement universitaire et dans les classes préparatoires aux grandes écoles ainsi qu'à l'enseignement secondaire et, plus généralement, au service des administrations de l'Etat et des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ou des entreprises.

Des étudiants se destinant notamment aux différents métiers de l'enseignement et de la recherche bénéficient également de ses formations.

Elle exerce ses missions principalement dans les disciplines technologiques, scientifiques, de gestion et des sciences sociales.

Elle assure la préparation de diplômes nationaux par délégation et au nom de l'université Paris-Saclay ainsi que la délivrance de diplômes spécifiques, dont le diplôme de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay valant grade de master, dans le respect de l'article 5 des statuts de l'université Paris-Saclay. Elle peut délivrer des diplômes propres. Elle peut préparer à des concours des fonctions publiques.

Elle conduit des activités de formation continue.

Elle définit et met en œuvre une politique de recherche scientifique et technologique qu'elle valorise par ses publications, ses productions scientifiques et pédagogiques, ses brevets et licences d'exploitation. Elle promeut la création et le soutien de jeunes entreprises innovantes.

Elle collabore avec des organismes de recherche ou d'enseignement supérieur français ou étrangers dans une perspective multidisciplinaire et internationale.

Elle facilite les poursuites d'études de ses diplômés, notamment en doctorat.

École de la fonction publique intensive en recherche, l'ENS Paris-Saclay a comme finalité première d'assurer une formation pré-doctorale préparant aux métiers de chercheurs, d'enseignants, d'enseignants-chercheurs ainsi qu'à l'ensemble des métiers de la sphère publique et du secteur privé requérant une très haute expertise scientifique. Pour cela, elle s'appuie notamment sur des laboratoires de recherche hébergés dans ses murs et pour la plupart en cotutelle avec des organismes nationaux de recherche.

Pour réaliser ses missions, l'École est financée au titre de deux programmes issus des lois de finance, qui relèvent du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :

- le *programme 150*, « Formations supérieures et recherche universitaire »,
- le *programme 231*, « Vie étudiante ».

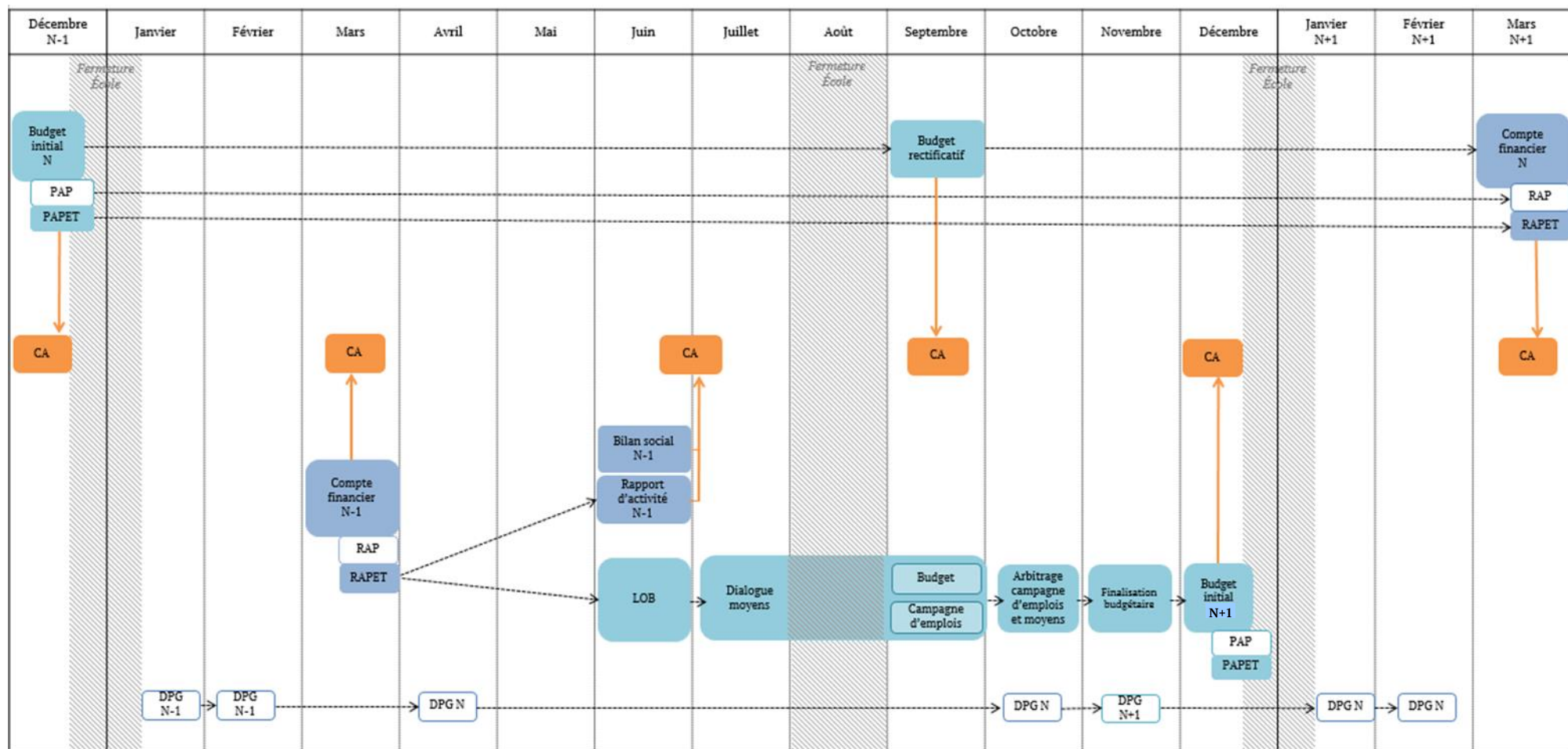
Contrat quinquennal 2020–2024

En 2020, l'École a élaboré son contrat quinquennal avec le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, volet spécifique du contrat de l'Université Paris-Saclay. Le contrat énonce les axes stratégiques et objectifs prioritaires que l'École s'engage à mettre en œuvre au cours des cinq ans à venir :

- axe 1. Développer la mission de l'ENS au sein de l'Université Paris-Saclay,
- axe 2. Affirmer la vocation pré-doctorale de l'ENS Paris-Saclay,
- axe 3. Étendre et intensifier la recherche,
- axe 4. Améliorer les services rendus aux usagers.

Enfin, projet et rapport annuels de performance d'établissement s'inscrivent dans une démarche de transparence quant à l'utilisation des moyens de l'École, conjointement avec la lettre d'orientation budgétaire, les dialogues menés avec les entités au moment de la campagne d'emplois, le bilan social et le rapport d'activité. Cette démarche globale est présentée dans le calendrier ci-après.

Pour faciliter la lecture du RAPET et sa fluidité, l'utilisation du masculin est appliquée quand il n'est pas possible d'utiliser un nom épicène.



CA : conseil d'administration
 DPG : document prévisionnel de gestion
 LOB : lettre d'orientation budgétaire
 PAP : projet annuel de performance
 PAPET : projet annuel de performance d'établissement
 RAP : rapport annuel de performance
 RAPET : rapport annuel de performance d'établissement

Sommaire

Préambule	2
<i>Définition du rapport annuel de performance d'établissement</i>	2
<i>Missions de l'ENS Paris-Saclay et financements publics associés</i>	2
<i>Contrat quinquennal 2020–2024</i>	3
Axe 1. Développer la mission de l'ENS au sein de l'Université Paris-Saclay	7
Objectif 1.1. Articuler mission spécifique de l'ENS et intégration institutionnelle au sein de l'Université	7
Action 1.1.1. Mettre en œuvre la <i>Graduate School</i> des métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur (MRES)	7
Objectif 1.2. Optimiser l'utilisation des ressources de l'établissement au service des missions et des initiatives	7
Action 1.2.1. Réorienter la politique d'investissement scientifique à la sortie du déménagement	8
Action 1.2.2. Élaborer un nouveau mode de calcul de la dotation des entités	8
Action 1.2.3. Optimiser l'occupation du bâtiment	9
Objectif 1.3. Assurer la soutenabilité de l'ENS en développant ses ressources propres	9
Action 1.3.1. Développer le mécénat	10
Action 1.3.2. Développer les partenariats industriels	10
Action 1.3.3. Restructurer l'offre de formation continue	11
Action 1.3.4. Valoriser les espaces phares du bâtiment	11
<i>Indicateur. Développement des ressources propres hors subvention pour charges de service public (SCSP)</i>	12
Axe 2. Affirmer la vocation pré-doctorale de l'ENS Paris-Saclay	13
Objectif 2.1. Intensifier la recherche au plus près des normaliens	13
Action 2.1.1. Réorganiser les entités de l'École en départements d'enseignement et de recherche	13
Action 2.1.2. Étendre le dispositif des professeurs attachés	13
<i>Indicateur. Participation des chercheurs à la formation</i>	14
Objectif 2.2. Augmenter la part des normaliens poursuivant leurs études en doctorat	14
Action 2.2.1. Déployer les financements de PhD Track	15
Action 2.2.2. Accroître la communication sur la poursuite en doctorat	15
<i>Indicateur. Poursuite en doctorat des normaliens élèves</i>	16
Action 2.2.3. Répartir les contrats doctoraux spécifiques pour normaliens sur le territoire national	16
<i>Indicateur. Répartition territoriale des contrats doctoraux spécifiques pour normaliens</i>	17
Objectif 2.3. Diversifier les recrutements et développer les recrutements internes à l'Université Paris-Saclay	17
Action 2.3.1. Poursuivre les actions de communication à destination des élèves du secondaire	18
Action 2.3.2. Soutenir la diversité dans les recrutements des normaliens élèves	19
<i>Indicateur. Diversification du recrutement des normaliens élèves</i>	19
Action 2.3.3. Déployer de nouvelles voies de recrutement des normaliens étudiants	20
<i>Indicateur. Diversification du recrutement des normaliens étudiants</i>	21
<i>Indicateur. Synthèse des recrutements ENS</i>	22
Objectif 2.4. Renforcer la dimension internationale de la formation	22
Action 2.4.1. Poursuivre l'encouragement de la mobilité internationale des normaliens	22
Action 2.4.2. Déployer le parcours « double diplôme à l'international »	23
<i>Indicateur. Mobilité internationale des normaliens</i>	23
Axe 3. Étendre et intensifier la recherche	24
Objectif 3.1. Étendre les partenariats de recherche	24
Action 3.1.1. Poursuivre les reconfigurations des laboratoires de l'École	24
<i>Indicateur. Articulation de la recherche de l'École et de l'Université Paris-Saclay</i>	25
Objectif 3.2. Améliorer le soutien à la recherche	26
Action 3.2.1. Poursuivre les mesures d'accompagnement des chercheurs à fort potentiel (ERC Track)	26
Action 3.2.2. Renouveler le cadre de l'accompagnement des carrières académiques	26
<i>Indicateur. Taux d'endorecrutement</i>	27
Action 3.2.3. Poursuivre le déploiement de la direction d'appui à la recherche et à l'innovation	28
Objectif 3.3. Renforcer la dimension internationale de la recherche	28
Action 3.3.1. Poursuivre et valoriser les dispositifs de soutien des projets internationaux	28
Axe 4. Améliorer les services rendus aux usagers	30
Objectif 4.1. Renforcer la personnalisation accompagnée des parcours d'études des normaliens	30
Action 4.1.1. Déployer des parcours recherche thématique	30
<i>Indicateur. Normaliens dans les parcours "recherche thématique"</i>	31
Action 4.1.2. Poursuivre la valorisation des activités étudiantes dans le diplôme	31
Action 4.1.3. Déployer une enquête d'insertion professionnelle	31
Objectif 4.2. Construire une expérience étudiante positive au sein de l'École	32
Action 4.2.1. Renforcer l'accompagnement humain et financier dédié à la vie étudiante	32
Action 4.2.2. Réaliser un diagnostic sur le vécu de la scolarité et de la vie étudiante	32
Action 4.2.3. Développer les actions de sensibilisation à destination des normaliens	33

Action 4.2.4. Déployer le plan d'action développement soutenable en lien avec l'Université Paris-Saclay	33
Objectif 4.3. Développer une vie étudiante fédératrice et engagée.....	34
Action 4.3.1. Élaborer une nouvelle charte de la vie étudiante	34
Action 4.3.2. Accompagner les doctorants dans la structuration d'une vie associative	34
Indicateur. Implication des normaliens dans la vie de l'établissement	35
Annexe : Liste des structures de recherche	36

Axe 1. Développer la mission de l'ENS au sein de l'Université Paris-Saclay

Objectif 1.1. Articuler mission spécifique de l'ENS et intégration institutionnelle au sein de l'Université

Action 1.1.1. Mettre en œuvre la Graduate School des métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur (MRES)

Le 1^{er} janvier 2020, l'ENS Paris-Saclay est devenue établissement-composante de l'Université Paris-Saclay, qui est structurée en 15 Graduate Schools disciplinaires et thématiques, 1 institut et 2 Graduate Schools de mission. Parmi ces dernières, l'ENS Paris-Saclay coordonne la Graduate School « Métiers de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur » (MRES). Cette Graduate School, par nature pluridisciplinaire, est intimement liée aux missions de l'École puisqu'elle fédère des actions réalisées par l'ensemble des établissements et composantes de l'Université qui visent à former des chercheurs, des enseignants-chercheurs et des enseignants des classes post-bacs. Au sein de cette Graduate School, l'ENS Paris-Saclay joue un rôle central dans la formation pré-doctorale de par sa mission nationale, partagée avec les trois autres écoles normales supérieures, accompagnant les meilleurs étudiants vers des carrières académiques. Cela se traduit par un modèle pédagogique basé sur une intrication forte entre la formation et la recherche. La taille, l'organisation et la pluridisciplinarité de l'École lui permettent de mettre en place avec réactivité des expérimentations innovantes et des projets transversaux qui peuvent ensuite diffuser dans l'Université par le biais de la Graduate School MRES. À titre d'exemple, le diplôme ARTeQ (Année de Recherche en Technologies Quantiques) a été créé conjointement par l'ENS Paris-Saclay et l'Université Paris-Saclay, sous l'impulsion de la Graduate School MRES, sur le modèle de l'année ARIA (Année de Recherche en Intelligence Artificielle) qui existait déjà à l'École. La première promotion d'étudiants a suivi le parcours ARTeQ en 2020-2021.

L'équipe de direction et le conseil de pilotage de la Graduate School MRES ont été mis en place en 2021. Le directeur et plusieurs membres du conseil sont des personnels de l'ENS Paris-Saclay qui, par ailleurs, met à la disposition de la Graduate School ses structures opérationnelles. Elle héberge ainsi le personnel support de la Graduate School. Parmi les actions qui ont été préparées par la Graduate School tout au long de l'année 2021, pour un lancement début 2022, on peut citer un portfolio d'activités proposées aux « Graines de chercheur-ses » (les étudiants de l'Université qui se destinent aux métiers de la recherche) pour les confronter à des activités spécifiques de ces métiers. Ainsi, l'ENS Paris-Saclay accueillera en 2022 un « congrès juniors » pluridisciplinaire permettant aux étudiants de l'Université de présenter leurs travaux menés dans le cadre d'une immersion recherche.

La Graduate School MRES est également en charge pour l'Université du programme FAIR (Former, Apprendre et Innover par la Recherche) financé par le programme SFRI (structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence) du PIA3 (programme d'investissements d'avenir), à hauteur de 18 M€ sur 8 ans. Ce programme a pour objectif de structurer la formation par la recherche de manière globale au niveau du site afin de renforcer l'impact et l'attractivité internationale de l'Université. L'assistante en charge des aspects administratifs du projet est également hébergée à l'ENS Paris-Saclay.

Objectif 1.2. Optimiser l'utilisation des ressources de l'établissement au service des missions et des initiatives

L'arrivée de l'établissement sur le plateau de Saclay et la libération du site de Cachan de janvier à septembre 2020 doit désormais conduire l'École à concentrer ses efforts sur ses nouveaux projets et sur l'affirmation d'un modèle économique soutenable.

Les deux années dans son nouveau bâtiment et sur son nouveau campus n'ont pas encore permis à l'École de stabiliser un modèle de fonctionnement, notamment pour les dépenses d'exploitation et de maintenance.

Caractérisation de l'établissement

AE, CP et solde budgétaire									
Dépenses							Recettes globalisées		
	AE			CP			RE		
	2020	2021	$\Delta = 21-20$	2020	2021	$\Delta = 21-20$	2020	2021	$\Delta = 21-20$
Personnel	70,2 M€	69,7 M€	-0,5 M€	70,2 M€	69,7 M€	-0,5 M€	83,9 M€	85,6 M€	1,7 M€
Fonctionnement	19,0 M€	16,1 M€	-2,9 M€	25,2 M€	17,6 M€	-7,6 M€	4,3 M€	2,5 M€	-1,8 M€
Investissement	5,7 M€	2,6 M€	-3,1 M€	5,3 M€	3,8 M€	-1,5 M€	4,5 M€	6,8 M€	2,3 M€
Total	94,9 M€	88,3 M€	-6,5 M€	100,7 M€	91,0 M€	-9,7 M€	92,7 M€	94,9 M€	2,2 M€
Solde budgétaire : excédent					3,9 M€		8,0 M€		Solde budgétaire : déficit

SCSP : subvention pour charges de service public

Effectifs par statuts et filière (au 31/12/2021) hors élèves normaliens		ETP	Personnes physiques
Personnels enseignants*	Titulaires	148,9	150
	Non titulaires	156,3	162
		305,2	312
BIATSS	Titulaires	113,7	115
	Non titulaires	114	115
		227,7	230
Total		532,9	542

* Personnels enseignants : enseignants et enseignants-chercheurs titulaires ainsi que les doctorants, ATER, lecteurs, professeurs associés, professeurs invités et contractuels chercheurs, hors apprentis.

ETP normaliens au 31/12/2021	920
-------------------------------------	-----

Action 1.2.1. Réorienter la politique d'investissement scientifique à la sortie du déménagement

Sur la base des travaux et échanges menés en 2021, la politique pluriannuelle d'investissement, prioritairement scientifique, est réorientée pour 2022 en s'appuyant sur l'évaluation du dispositif et le recensement des faits dans le cadre du dialogue de gestion. Les demandes d'investissement au-delà du million d'euros seront examinées sous condition de cofinancement lors du dialogue annuel de gestion entre la présidence et les entités. Les demandes inférieures à 100 k€, notamment celles associées à des projets ERC (European Research Council), pourront être présentées au vice-président recherche, instruites par la direction de la recherche et soumises à l'avis du comité de direction avant décision du président et information du conseil scientifique.

Action 1.2.2. Élaborer un nouveau mode de calcul de la dotation des entités

Le bâtiment étant toujours en phase de rodage en 2021 et la crise sanitaire n'ayant pas permis un fonctionnement en régime normal, le travail sur l'évaluation des coûts d'exploitation et de maintenance du campus, incluant le numérique bâtiminaire, doit être poursuivi, de même que la détermination du montant des dépenses directes pour la formation et la recherche qui sont désormais mutualisées dans le nouveau bâtiment.

Le nouveau modèle de dotation des départements et unités de recherche a été déterminé en 2021 et déployé.

Sur la base des données disponibles concernant les dépenses mutualisées et des besoins récurrents exprimés par les directeurs des départements d'enseignement et de recherche au cours du 1^{er} semestre 2021, la ventilation de

l'enveloppe de la dotation de fonctionnement (292 k€) entre les différents départements a été revue. Cette dotation devrait rester constante d'ici la fin du contrat. Des investissements importants ayant été réalisés au moment de l'installation, l'enveloppe d'investissement des départements a été contenue en 2021 (125 k€) et sa répartition arbitrée entre les différents départements en fonction des besoins.

La dotation des unités de recherche à partir de 2022 a été déterminée dans le contexte de la création de l'Université Paris-Saclay, marquée par la contractualisation avec les organismes de recherche fin 2021, et une volonté d'harmonisation avec l'Université Paris-Saclay et ses grandes écoles. L'enveloppe de 2021 a été abondée du financement accordé dans le cadre de la loi de programmation de la recherche. La clé de répartition a été revue et présentée aux instances. Le montant de la dotation de chaque unité devrait rester stable jusqu'à la fin du contrat quinquennal.

Pondération des enseignants-chercheurs et chercheurs

Employeur	Localisation	Statut ou fonction	Coefficient
ENS		permanent	1
Autres tutelles Paris-Saclay		directeur ou directeur de site	0,5
		professeur attaché	
		permanent	0,2
	hors Paris-Saclay	permanent	0

Un dialogue de gestion avec les départements d'enseignement et de recherche a été mené en 2021 et il est appelé à être reconduit en 2022. Les directeurs des départements et des unités de recherche ont exposé leurs besoins pour l'exercice 2022, non seulement en personnels académiques, techniques et administratifs mais également en équipements scientifiques. Les demandes effectuées aux autres tutelles des unités de recherche ont également été présentées.

Unité de recherche	Dotation récurrente
Centre Borelli	37 800 €
CEPS	9 405 €
CRD	9 075 €
IDHES	19 965 €
ISP	14 025 €
LBPA	33 110 €
LMF	32 940 €
LMPS	84 035 €
LUMIN	39 935 €
LURPA	19 110 €
PPSM	43 860 €
SATIE	41 895 €
Farman	30 000 €
IdA	60 000 €
MSH	15 000 €
Relax	10 000 €
Gerpisa	5 000 €
Institut Pascal	5 000 €
FMJH	20 000 €
Pôle prototypage*	24 000 €
Intervention	80 694 €
Total	634 849 €

*: commun formation et recherche

Action 1.2.3. Optimiser l'occupation du bâtiment

De la programmation du bâtiment (en 2012-2014) et des prévisions d'évolution des entités ont découlé les affectations des locaux aux différentes activités de l'École au moment du transfert de l'établissement (en 2020). Malgré un contexte difficile en 2021 (retards dans les finitions et crise sanitaire), cette installation est achevée. L'établissement, s'il souhaite poursuivre son développement et soutenir de nouveaux projets, doit se mettre en capacité de redéployer les espaces dont il dispose. Fin 2021, la direction du patrimoine a achevé le recensement des affectations de locaux. Les données doivent être analysées avant des discussions avec les responsables d'entités.

Objectif 1.3. Assurer la soutenabilité de l'ENS en développant ses ressources propres

La prévision budgétaire au-delà de l'exercice 2020 a induit un premier soutien additionnel pérenne de l'État en 2020 (+ 1,2 M€ de SCSP) et un autre en 2021 (+ 0,5 M€). L'École doit poursuivre ses travaux sur la construction d'une trajectoire budgétaire soutenable au regard des coûts de fonctionnement et de ceux liés à l'intégration au sein d'un campus et d'une institution de rang mondial.

L'École continuera à travailler sur la durée du contrat au développement de ses ressources propres :

- en soutenant les initiatives qui s'inscrivent dans une logique partenariale, qu'elles relèvent de la formation continue, de conventionnements industriels, ou du mécénat,

- par la mise en œuvre d’une politique de valorisation de son bâtiment.

L’indicateur présenté en page 12 synthétise les résultats des actions ci-après.

Action 1.3.1. Développer le mécénat

En 2021, l’École a fait le choix de ne pas créer de structure juridique *ad hoc* pour développer son activité de mécénat et relations partenariales. Les activités de mécénat et de relations avec les entreprises sont coordonnées par une équipe renforcée en 2021 (2 ETP au total). En 2021, l’équipe s’est concentrée sur :

- la sollicitation des entreprises pour des actions pluriannuelles de campus management (bourses d’études et aides sociales) et le soutien à la Scène de recherche ;
- la mise en place du fonds annuel pour les individus (sensibilisation des anciens élèves, enrichissement de la base de données avec les spectateurs de la Scène de recherche, appels à dons en ligne).

La collecte au titre du mécénat (hors partenariats renseignés en 1.3.2) totalise 294 k€ de dons pluriannuels signés en 2021, dont 284 k€ en provenance d’entreprises et 9 k€ versés par des individus. 54% du montant des dons sont fléchés pour la Scène de recherche et 40% pour l’aide sociale et les bourses d’études.

Action 1.3.2. Développer les partenariats industriels

En 2021, le groupe de travail « Relations avec les entreprises » (constitué de la direction d’appui à la recherche et à l’innovation (Dare&i), du service de la formation continue, et de l’équipe « Partenariats et mécénat ») a poursuivi son travail collaboratif, mettant en œuvre les actions suivantes : l’identification de 254 projets de recherche dans les laboratoires, la réalisation de l’empreinte de l’École dans 9 entreprises « cibles principales », la prise de 36 rendez-vous avec des équipes RH et R&T, l’adressage de la newsletter mensuelle aux contacts entreprises et aux diplômés, et l’édition d’une plaquette de présentation.

L’École a bénéficié d’une visibilité accrue auprès des entreprises du plateau de Saclay (Danone, Servier, Total...) en accueillant la manifestation Spring Saclay organisée par l’EPAPS (établissement public d’aménagement de Paris-Saclay) avec le soutien des équipes de l’École.

Outre les projets de recherche accompagnés par une équipe de la Dare&i renforcée en 2021 (6 ETP au total), le développement des partenariats avec les entreprises s’est enrichi en 2021 de partenariats de type Campus management (RH, taxe d’apprentissage).

Un partenariat stratégique impliquant 5 laboratoires (LuMin, Satie, Centre Borelli, LURPA, LMT) a été signé avec Thales à l’occasion du renouvellement du laboratoire commun ENS Paris-Saclay - Thales - CNRS. Un partenariat stratégique avec EDF, impliquant 9 laboratoires (LMT, LURPA, CGB, SATIE, LuMin, CEPS, IDHES, CRD, LMF), est en construction.

En 2021, 32 contrats de recherche ont été signés avec des entreprises pour un montant total de 3,2 M€ (1,8 M€ en 2020) dont, pour le compte du LMT, le LabCom avec Ecocem, l’encadrement d’une thèse avec le CETIM et une thèse Cifre avec Safran Aircraft et, pour le Centre Borelli, un contrat avec NAMR et deux contrats avec Kayrros.

L’activité partenariale de campus management a fait l’objet de sept conventions pluriannuelles de partenariat signées en 2021 (pour un montant total de 130 k€). Ces conventions sont fléchées pour l’aide sociale et deux PhD Track Entreprise avec l’IRSN (Institut de Radioactivité et de Sécurité Nucléaire). Par ailleurs, l’équipe partenariats a accompagné une entreprise pour le remboursement de l’engagement décennal d’un ancien normalien au moment de son recrutement.

En 2021, la campagne de sollicitation de la taxe d’apprentissage a été déployée dans l’outil de gestion des relations avec les entreprises (CRM Eudonet) installé en 2020. Le montant collecté a augmenté (188 k€ en 2021, contre 129 k€ en 2020). Un travail de qualification a permis d’identifier 700 contacts pour la campagne 2022.

Action 1.3.3. Restructurer l'offre de formation continue

Le PAPET 2021 prévoyait la sollicitation des équipes des départements d'enseignement et de recherche pour poursuivre l'élaboration d'une nouvelle offre de formation continue. Des contacts ont été pris dans un contexte globalement peu porteur (crise sanitaire). Ils seront amplifiés en 2022 avec notamment quelques réalisations d'actions préparées en 2021.

L'année 2021 a vu l'activité de formation continue se stabiliser autour de 450 k€ de chiffre d'affaires (niveau de 2020), sur la base d'actions reconduites en 2021 et complétées par plusieurs sessions de formation pour le compte de Renault. Une action de formation individualisée au bénéfice d'un collaborateur de l'IRSN, initiée en 2021, a été finalisée début 2022. Cette action s'inscrit dans un partenariat déjà engagé entre l'IRSN et l'ENS Paris-Saclay, et une telle démarche de diversification des contenus de partenariats doit être renforcée.

Action 1.3.4. Valoriser les espaces phares du bâtiment

Les espaces de l'École sont proposés en location pour des événements ou des tournages de film. La tarification mise en place s'est basée sur celles, éprouvées, de CentraleSupélec et du CEA. À cet égard, le montant des conventions signées en 2021 s'élève à 72 k€.

Indicateur. Développement des ressources propres hors subvention pour charges de service public (SCSP)

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Millier d'euros (M€)
Date de la mesure	Vote du compte financier
Nature précise des données de base	Montant des recettes encaissées hors subvention pour charges de service public (SCSP)
Source	Établissement : compte financier

	2018	2019	2020	2021	BI 2022	2023	2024	Cible 2024
Droits d'inscription et contribution vie étudiants (CVEC)	0,7 M€	0,8 M€	0,7 M€	0,7 M€	0,8 M€			0,9 M€
Formation continue	0,2 M€	0,2 M€	0,5 M€	0,4 M€	0,5 M€			0,4 M€
Taxe d'apprentissage	0,1 M€	0,1 M€	0,1 M€	0,2 M€	0,2 M€			0,2 M€
Mécénat, dons et legs			0,1 M€	0,1 M€	0,2 M€			0,5 M€
Subventions (hors SCSP)	3,1 M€	3,3 M€	3,9 M€	2,4 M€	4,6 M€			4,0 M€
dont ANR hors PIA	0,9 M€	1,1 M€	1,6 M€	0,5 M€	0,9 M€			
ANR – PIA Idex Paris-Saclay	0,6 M€	0,7 M€	0,1 M€	0,2 M€	1,2 M€			
ANR – PIA autres	0,1 M€	0,0 M€	0,3 M€		2,6 M€			
Régions	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,2 M€			
État	0,2 M€	0,1 M€	1,1 M€	0,5 M€	0,1 M€			
Union européenne	0,4 M€	0,7 M€	0,4 M€	0,7 M€	1,1 M€			
autres subventions	0,9 M€	0,6 M€	0,5 M€	0,6 M€	1,2 M€			
Autres contrats	3,8 M€	4,6 M€	2,4 M€	3,6 M€	2,8 M€			4,3 M€
dont recherche	3,3 M€	4,0 M€	2,2 M€	3,2 M€	2,8 M€			
Rupture d'engagement décennal		0,2 M€	0,6 M€	1,0 M€	1,0 M€			0,2 M€
Autres recettes	0,1 M€	0,1 M€	0,2 M€	0,6 M€	1,1 M€			0,1 M€
Total	8,1 M€	9,2 M€	8,5 M€	9,0 M€	11,3 M€			10,5 M€

Commentaires :

- Afin d'harmoniser le périmètre de l'indicateur, les recettes de l'opération immobilière et les recettes issues du campus de Cachan (prestations d'hébergement, produits de la formation continue des lycées situés sur le campus, remboursement des charges par les lycées et le Crous, et redevance de la géothermie) ont été neutralisées.
- La cible est indiquée à périmètre de gestion des laboratoires identique (les tutelles gestionnaires des laboratoires peuvent changer en cours de contrat).

Axe 2. Affirmer la vocation pré-doctorale de l'ENS Paris-Saclay

Caractérisation de l'établissement

Effectifs inscrits	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Normaliens élèves, fonctionnaires stagiaires	1 001	1 027	990
Normaliens à titre étranger	17	16	18
Normaliens étudiants	247	273	316
Étudiants non normaliens	379	324	368
Stagiaires formation continue			68*
Étudiants Erasmus			7
Total	1 644	1 640	1767

* : N.B. : Les stagiaires de la formation continue qui suivent une formation diplômante et les stagiaires Erasmus ne s'inscrivent administrativement que depuis la rentrée 2021 pour faciliter leur quotidien et pour les étudiants Erasmus marquer leur passage dans l'École.

Objectif 2.1. Intensifier la recherche au plus près des normaliens

Confronter les normaliens à la recherche scientifique du plus haut niveau suppose, outre les périodes d'immersion en laboratoire des normaliens, une mobilisation des chercheurs dans les activités d'enseignement :

- par le rapprochement des parcours de formation des laboratoires de recherche,
- grâce au dispositif de « professeurs attachés ».

Action 2.1.1. Réorganiser les entités de l'École en départements d'enseignement et de recherche

Dès leur entrée à l'École, les normaliens sont en contact quotidien avec les activités de recherche des laboratoires. Ce contact a été renforcé par l'organisation du nouveau campus, dans lequel les salles de cours sont situées à proximité immédiate des laboratoires.

Afin d'accentuer le rapprochement entre les activités de formation et de recherche, l'École s'est réorganisée en 2020 en départements d'enseignement et de recherche afin d'associer tout parcours de formation à un laboratoire, et ainsi inciter les chercheurs à s'impliquer davantage dans la formation des normaliens dès leur entrée à l'École et dans leur suivi.

Après une phase de préfiguration qui s'est étalée sur les années 2020 et 2021, les directeurs des départements d'enseignement et de recherche ont été nommés au 1^{er} septembre 2021. Le département de design, qui est adossé au centre de recherche en design créé à la fin du contrat précédent, évoluera dans les années qui viennent pour devenir un département d'enseignement et de recherche. Le département des langues, qui ne dispose pas de laboratoire associé au sein de l'École, continue à travailler au déploiement de la recherche dans ce secteur à moyen terme. Après un concours infructueux en 2021, le recrutement d'un maître de conférences est de nouveau inscrit à la campagne d'emplois 2022.

Action 2.1.2. Étendre le dispositif des professeurs attachés

Depuis 2016 et afin de favoriser l'implication des chercheurs dans la formation, l'École a mis en place le dispositif des professeurs attachés avec le CNRS et INRIA puis l'a étendu en 2020 avec l'INRAE. Par conventionnement avec un organisme de recherche, ce dispositif permet à des chercheurs d'intégrer les équipes enseignantes, de dispenser 64 heures d'enseignement par an (un tiers du service d'un enseignant-chercheur statutaire), de prendre des responsabilités pédagogiques et de participer aux réflexions et au pilotage de la formation normalienne. Fin 2021, l'École compte 9 professeurs attachés (7 CNRS, 1 INRIA, 1 INRAE). Pour les recrutements futurs, l'attention sera portée sur :

- des compétences nouvelles et non représentées dans les laboratoires de l'École,
- la recherche de profils interdisciplinaires et sur des sujets transverses, les domaines disciplinaires ayant peu de professeurs attachés à ce jour (sciences pour l'ingénieur et sciences humaines et sociales).

Indicateur. Participation des chercheurs à la formation

(a) Nombre de professeurs attachés

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques
Date de la mesure	31/12/N
Nature précise des données de base	Professeur attaché : directeur de recherche, chargé de recherche, ingénieur chercheur ou assimilé d'un établissement public de recherche qui participe à la formation par la recherche, dans les conditions et selon le conventionnement prévu par la délibération du conseil d'administration 2016-006 du 25 mars 2016. Intégrés dans les départements d'enseignement et de recherche (DER) de la même manière que les enseignants-chercheurs statutaires, les professeurs attachés sont acteurs du pilotage, de l'organisation de la formation et de l'élaboration de sa stratégie. Ils effectuent un service d'enseignement correspondant à un tiers du service d'enseignement d'un enseignant-chercheur statuaire.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Nombre de professeurs attachés	9	10	9				24
Variation par rapport à l'année antérieure	+2	+1	-1				Variation 2019-2024 : +15

(b) Implication des chercheurs dans les formations

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques Pourcentage
Date de la mesure	31/12/N
Nature précise des données de base	Chercheur impliqué dans la formation : directeur de recherche, chargé de recherche, ingénieur chercheur ou assimilé issu d'un établissement public de recherche* assurant des heures d'enseignement avant tout dans le cadre du diplôme de l'ENS et dans le cadre de masters. Heures de formation assurées par des chercheurs : nombre d'heures équivalent travaux dirigés (HETD) prises en charge financièrement par l'ENS Paris-Saclay et assurées par des chercheurs impliqués dans la formation.
Méthode de calcul	Heures de formation par chercheur : nombre d'heures de formation assurées par des chercheurs / effectif des chercheurs impliqués dans la formation. Taux d'heures de formation assurées par des chercheurs : nombre d'heures de formation assurées par des chercheurs / nombre total d'HETD délivrées durant l'année N-1/N.

	2019-2020**	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Cible 2024
Heures de formation par chercheur	31	32				32
Taux d'heures de formation délivrées par des chercheurs	4,3%	4,4%				5%

* Les chercheurs issus d'entreprises privées intervenant dans les formations ne sont pas comptabilisés.

** Les données 2019-2020 ont été actualisées pour prendre en compte l'ensemble des heures déclarées.

Objectif 2.2. Augmenter la part des normaliens poursuivant leurs études en doctorat

L'École a pour mission de conduire ses normaliens, élèves comme étudiants, vers le doctorat. Les 122 contrats

doctoraux spécifiques pour normaliens (CDSN) constituent un outil important. Environ 10% des CDSN sont attribués aux normaliens étudiants. Dans la répartition géographique des CDSN, thématique et disciplinaire, une attention est portée sur les évolutions de l'emploi universitaire et de la recherche en France.

Par ailleurs, depuis 2021, dans le cadre de notre politique de diversification des recrutements, un programme de « PhD Track » a été mis en place pour accompagner les normaliens étudiants vers le doctorat. Des actions sont à conduire pour encourager plus la poursuite en doctorat en sciences humaines et sociales.

Action 2.2.1. Déployer les financements de PhD Track

Afin d'accompagner les normaliens étudiants vers le doctorat, l'École a déployé à la rentrée 2021, le programme PhD Track qui comprend notamment :

- une bourse d'études de 1 000€ par mois, attribuée aux normaliens étudiants sélectionnés pour une durée d'un an renouvelable une fois,
- l'accès à un contrat doctoral (dans les conditions prévues par le règlement « PhD Track »),
- un accompagnement personnalisé par un tuteur, chercheur un enseignant-chercheur d'un laboratoire de l'École,
- un rattachement au laboratoire du tuteur. À ce titre, le normalien étudiant participe pleinement à la vie du laboratoire (réunions, séminaires, etc.), et peut bénéficier si nécessaire d'un accès aux ressources numériques, documentaires et expérimentales du laboratoire,
- une évaluation annuelle du projet du normalien étudiant.

La présentation des PhD Tracks reçoit un écho extrêmement favorable de la part de nos partenaires du secteur privé, qui souhaitent s'engager dans ce programme. Notre objectif est de proposer à terme 10 PhD Tracks, auxquels s'ajouteront ceux financés par des partenaires.

Pour la première campagne, 4 bourses d'excellence ont été attribuées, sur les 14 dossiers déposés, tous d'excellente qualité.

Le programme est reconduit en 2022 avec 6 bourses, auxquelles s'ajoutent 2 bourses d'un de nos partenaires industriels, l'IRSN, qui propose de financer 2 étudiants dans les domaines des sciences pour l'ingénieur.

Action 2.2.2. Accroître la communication sur la poursuite en doctorat

Accroître la communication sur le doctorat doit familiariser les normaliens à la réalité de la recherche scientifique au plus tôt dans leur cursus. Des « Flashdoc », moment d'échange autour du doctorat, sont organisés avec le soutien de l'association des doctorants de l'ENS Paris-Saclay (ADEPS ; cf. Action 4.3.2). Quatre Flashdocs ont été organisés à intervalles réguliers entre novembre 2020 et mars 2021, chacun sur une thématique : « intérêt et compétences développées lors d'un doctorat », « choisir un sujet, un encadrant, un laboratoire », « les différents types d'encadrement », « formation, missions et césure ». Chaque session commence par une introduction proposée par un académique, suivie de trois témoignages de doctorants, post-doctorants et chercheurs aux profils variés.

L'installation de la Maison du doctorat de l'Université Paris-Saclay au sein de l'École participe de la mission pré-doctorale de l'établissement. Le département des études doctorales a été remplacé à la rentrée 2021-2022 par un chargé de mission dont les missions se concentrent sur la sensibilisation pré-doctorale, en lien avec les départements d'enseignement et de recherche et la Graduate School des métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Le chargé de mission doctorat et le vice-président recherche ont des réunions régulières avec la direction de la maison du doctorat de l'Université Paris-Saclay, et sont invités aux réunions mensuelles organisées avec l'ensemble des directions d'écoles doctorales (ED) de l'Université. Un module d'ADUM a été spécifiquement créé afin que les HDR relevant de ces écoles doctorales puissent proposer un projet de sujet de thèse pour des CDSN.

Un nouvel évènement sera organisé en 2022 pour valoriser les activités des doctorants au sein de l'ENS ; ceux-ci seront invités à présenter leurs travaux de recherche sous forme de stands et de posters.

Indicateur. Poursuite en doctorat des normaliens élèves

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date de la mesure	31/03/N+1
Nature précise des données de base	Normalien : apprenant inscrit au diplôme de l'ENS Paris-Saclay : - normalien élève : normalien sélectionné sur concours, fonctionnaire stagiaire ou normalien à titre étranger - normalien étudiant : normalien sélectionné sur dossier. Normalien sortant : normalien présenté au jury de diplomation du diplôme de l'ENS Paris-Saclay en année N. Normalien poursuivant en doctorat : normalien sortant inscrit en doctorat au 31/03/N+1 et ayant répondu à l'enquête de suivi de l'engagement décennal et/ou à l'enquête d'insertion professionnelle.
Source	SI RH et scolarité Enquêtes de suivi de l'engagement décennal et de l'insertion professionnelle
Périmètre	Département d'enseignement et de recherche (DER) des normaliens : — Domaine "sciences fondamentales" : DER biologie, DER chimie, DER informatique, DER mathématiques, DER physique. — Domaine "sciences pour l'ingénieur" : DER Nikola Tesla, DER génie civil et environnement, DER génie mécanique. — Domaine "sciences humaines et sociales" : DER design, DER sciences humaines et sociales, département de langues.
Mode de calcul	Taux de normaliens élèves poursuivant en doctorat : effectif des normaliens élèves poursuivant en doctorat / ensemble des normaliens élèves sortant en année N.

	2019	2020	2021*	2022	2023	2024	Cible 2024
Taux de normaliens élèves poursuivant en doctorat	70%	68%					75%
<i>Sciences fondamentales</i>	81%	82%					
<i>Sciences pour l'ingénieur</i>	78%	75%					
<i>Sciences humaines et sociales</i>	42%	38%					

* : données disponibles fin mars

L'indicateur de poursuite en doctorat des normaliens élèves est complété par le taux de poursuite en doctorat des normaliens étudiants. Cette donnée est issue de l'enquête d'insertion professionnel des diplômés, normaliens élèves et normaliens étudiants. Le taux correspond au nombre de diplômés déclarant poursuivre en thèse 6 mois après l'obtention de leur diplôme sur le nombre total de déclarants normaliens étudiants. Le périmètre de l'enquête d'insertion est donc différent de celui de l'indicateur contractuel qui concerne les normaliens élèves sortant. L'enquête a été établie par l'ENS Paris Saclay, en collaboration avec l'observatoire de la réussite et de l'insertion professionnelle (ORIP) de l'Université Paris Saclay.

Le taux de poursuite en thèse des normaliens étudiants diplômés en 2020 ayant répondu à l'enquête est de 62%.

Action 2.2.3. Répartir les contrats doctoraux spécifiques pour normaliens sur le territoire national

La politique des contrats doctoraux spécifiques pour normaliens (CDSN) prévoit que les Écoles normales supérieures répartissent ces contrats sur le territoire national. L'École attribue 122 CDSN par an, distribués comme suit :

- 30% au sein des laboratoires de l'École et/ou de l'Université Paris-Saclay,
- 30% dans le reste de l'Ile-de-France,

- 40% hors Ile-de-France.

La répartition des CDSN en 2021 a permis de se rapprocher des objectifs cibles. Notre politique volontariste a permis d'augmenter le taux de succès hors Île-de-France, et aussi au sein de l'Université Paris-Saclay.

Indicateur. Répartition territoriale des contrats doctoraux spécifiques pour normaliens

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date de la mesure	31/12/N
Nature précise des données de base	CDSN : contrats doctoraux spécifiques pour normaliens.
Source	Département des études doctorales et RH
Mode de calcul	Proportion de CDSN à l'Université Paris-Saclay : nombre de CDSN attribués à des normaliens poursuivant en doctorat et inscrits à l'Université Paris-Saclay cible / nombre total de CDSN attribués en année N. Proportion de CDSN en Ile-de-France hors Université Paris-Saclay : nombre de CDSN attribués à des normaliens poursuivant en doctorat et inscrits dans un établissement autre que l'Université Paris-Saclay situé en Ile-de-France / nombre total de CDSN attribués en année N. Proportion de CDSN dans un établissement situé hors Ile-de-France : nombre de CDSN attribués à des normaliens poursuivant en doctorat et inscrits dans un établissement situé hors Ile-de-France / nombre total de CDSN attribués en année N.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Proportion de CDSN à l'Université Paris-Saclay	28%	25%	29%				30%
Proportion de CDSN en Ile-de-France hors Université Paris-Saclay	33%	35%	29%				30%
Proportion de CDSN hors Ile-de-France	39%	39%	42%				40%

Objectif 2.3. Diversifier les recrutements et développer les recrutements internes à l'Université Paris-Saclay

L'École remplit sa mission de formation pré-doctorale en s'appuyant sur un recrutement très sélectif de ses normaliens élèves (fonctionnaires stagiaires) sur concours nationaux, et de ses normaliens étudiants, sur dossier, à qui elle propose des formations personnalisées conçues à partir d'un contact précoce et étroit avec une activité de recherche de haut niveau.

Synthèse des recrutements des normaliens	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Normaliens élèves recrutés lors du premier concours	217	214	213
Normaliens élèves recrutés lors du second concours	32	33	33
Normaliens étudiants recrutés sur dossier	86	94	98
Total des primo-entrants	335	341	344

L'École porte une attention particulière à la diversification de ses recrutements et a contribué au rapport *Diversité sociale dans les écoles normales supérieures*, commandé par la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, conjointement avec les quatre ENS.

Sur la base des conclusions du rapport, l'établissement travaille à la mise en place de nouvelles mesures et au renforcement des dispositifs existant pour assurer un recrutement socialement diversifié. Dans ce contexte, l'École a mis en place une voie de recrutement baptisée « voie égalité des chances ». Cette filière spécifique de

recrutement entend permettre à des étudiants prometteurs issus d'origines socio-territoriales variées de devenir normaliens. Les étudiants appelés à candidater sont présélectionnés et préparés par des partenaires de l'École. Ils intègrent l'École en tant que normaliens étudiants, inscrits au diplôme de l'ENS Paris-Saclay et soutenus financièrement et durant toute leur scolarité par des bourses. Ils bénéficient par ailleurs d'un accompagnement personnalisé renforcé, avec un tutorat pédagogique par un enseignant et un autre normalien. Un partenariat a été signé avec l'Institut Villebon Charpak de l'Université Paris-Saclay et un autre en cours de signature avec l'Institut de l'engagement.

Action 2.3.1. Poursuivre les actions de communication à destination des élèves du secondaire

Les actions déjà mises en œuvre en direction des lycées partout en France ont été renforcées, avec notamment l'extension de la politique des ambassadeurs normaliens dans des CPGE à forts taux de boursiers. Le réseau des *alumni* qui enseignent dans les lycées a été sollicité pour repérer des élèves à forts potentiels.

Les engagements de l'École dans le dispositif *Cordées de la réussite* ont été redéployés dans l'Essonne, de même que l'implication dans des concours de type « Olympiades ».

Le tutorat des normaliens à destination des lycéens pourrait être étendu et renforcé en ciblant plus particulièrement des lycées franciliens ; l'École a notamment établi un partenariat avec l'association Du territoire aux grandes écoles, qui favorise les actions de tutorat et de diffusion des savoirs dans les lycées de la région.

Parmi les dispositifs issus du plan égalité des chances, deux actions nouvelles sont en cours de déploiement : le marrainage et parrainage par des normaliennes et normaliens de classes de primaire de l'Essonne, et la mise en place d'écoles d'été « Raconte-moi la recherche » à destination des lycées des réseaux d'éducation prioritaires.

Action 2.3.2. Soutenir la diversité dans les recrutements des normaliens élèves

Indicateur. Diversification du recrutement des normaliens élèves

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques Pourcentages
Date de la mesure	31/12/N
Nature précise des données de base	Normalien : apprenant inscrit au diplôme de l'ENS Paris-Saclay : - normalien élève : normalien sélectionné sur concours, fonctionnaire stagiaire ou normalien à titre étranger. - normalien étudiant : normalien sélectionné sur dossier. Normalien entrant : normalien inscrit pour la première fois au diplôme de l'ENS Paris-Saclay en année N/N+1. Normalien élève boursier : normalien entrant à l'ENS en année N et titulaire d'une bourse sur critères sociaux durant l'année N-1/N, précédant son intégration à l'ENS. Normalien issu de CPGE : normalien entrant inscrit en classe préparatoire aux grandes écoles durant l'année N-1/N, précédant son intégration à l'ENS, hors année en classe préparatoire ATS (Adaptation Techniciens Supérieurs). Normalien issu de l'Université Paris-Saclay : normalien inscrit dans un établissement de l'Université Paris-Saclay cible (hors ENS) en année N-1/N, précédant leur intégration à l'ENS. Féminisation en CPGE : effectif féminin en 2^{ème} année des filières scientifique et économique et commerciale des CPGE en année N-1/N. Source : Repères et références statistiques – DEPP, SD-SIES. Boursiers en CPGE/à l'Université/des grands établissements de type universitaire : toutes filières et niveaux confondus. Source : Repères et références statistiques – DEPP, SD-SIES.
Mode de calcul	Taux de normaliens boursiers : effectif des normaliens boursiers / effectif des normaliens entrant en année N. Taux de féminisation : effectif des normaliennes entrant en année N / effectif des normaliens et normaliennes entrant en année N. Taux de normalien n'ayant pas suivi de CPGE : effectif des normaliens n'étant pas issus de CPGE / effectif des normaliens entrant en année N. Taux de normaliens issus de l'Université Paris-Saclay : effectif des normaliens entrant issus de l'Université Paris-Saclay / effectif des normaliens entrant en année N.

Année d'intégration	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Normaliens élèves admis au concours de 1 ^{ère} année	217	214	213				/
Taux de boursiers sur critères sociaux	24%	25%	23%				29%
Taux de féminisation	21%	25%	24%				36%
Taux de normaliens n'ayant pas suivi de CPGE	4%	4%	4%				4%

Année d'intégration	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Normaliens élèves admis au concours de 2 ^{ème} année	32	33	33				/
Taux de boursiers sur critères sociaux	25%	36%	27%				29%
Taux de féminisation	19%	39%	9%				36%
Taux de normaliens n'ayant pas suivi de CPGE*	41%	24%	12%				35%
Taux de normaliens issus de l'Université Paris-Saclay	13%	21%	9%				20%

* Sur la base des déclarations des entrants dans le dossier concours

Synthèse : normaliens élèves admis aux concours de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année							
Année d'intégration	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Taux d'élèves boursiers sur critères sociaux entrant (concours de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année)	24%	27%	24%				29%
Taux de féminisation des élèves entrant (concours de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année)	21%	27%	22%				36%

Action 2.3.3. Déployer de nouvelles voies de recrutement des normaliens étudiants

L'École entend diversifier ses profils de normaliens étudiants en proposant de nouvelles filières de recrutement. En effet, l'École a proposé dans le cadre de son plan égalité des chances, une nouvelle voie d'accès : la voie égalité des chances. Filière spécifique de recrutement, cette voie entend permettre à des étudiants prometteurs issus d'origines socio-territoriales variées d'être sélectionnés pour devenir normaliens.

Les candidats, dont les profils disciplinaires correspondent aux disciplines enseignées à l'École, sont présélectionnés et préparés par des partenaires de l'École dans le cadre de ce programme.

Un premier partenariat est d'ores et déjà effectif avec l'Institut Villebon Charpak, et un second devrait l'être prochainement avec l'Institut de l'engagement.

Enfin, un accompagnement pédagogique et financier destiné aux normaliens étudiants à fort potentiel et souhaitant poursuivre leurs études par un doctorat a été déployé à la rentrée 2021, le programme d'excellence PhD Track dont 4 normaliens étudiants bénéficient actuellement (cf. Action 2.2.1).

Indicateur. Diversification du recrutement des normaliens étudiants

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques Pourcentages
Date de la mesure	31/12/N
Nature précise des données de base	Normalien : apprenant inscrit au diplôme de l'ENS Paris-Saclay : - normalien élève : normalien sélectionné sur concours, fonctionnaire stagiaire ou normalien à titre étranger. - normalien étudiant : normalien sélectionné sur dossier. Normalien entrant : normalien inscrit pour la première fois au diplôme de l'ENS Paris-Saclay en année N/N+1. Normalien étudiant boursier : normalien étudiant entrant titulaire d'une bourse sur critères sociaux durant sa première année d'études à l'ENS (N/N+1). Normalien issu de CPGE : normalien entrant inscrit en classe préparatoire aux grandes écoles durant l'année N-1/N, précédant son intégration à l'ENS, hors année en classe préparatoire ATS (Adaptation Techniciens Supérieurs). Normalien issu de l'Université Paris-Saclay : normalien inscrit dans un établissement de l'Université Paris-Saclay cible (hors ENS) en année N-1/N, précédant leur intégration à l'ENS. Féminisation en CPGE : effectif féminin en 2^{ème} année des filières scientifique et économique et commerciale des CPGE en année N-1/N. Source : Repères et références statistiques – DEPP, SD-SIES. Boursiers en CPGE/à l'Université/des grands établissements de type universitaire : toutes filières et niveaux confondus. Source : Repères et références statistiques – DEPP, SD-SIES.
Mode de calcul	Taux de normaliens boursiers : effectif des normaliens boursiers / effectif des normaliens entrant en année N. Taux de féminisation : effectif des normaliennes entrant en année N / effectif des normaliens et normaliennes entrant en année N. Taux de normalien n'ayant pas suivi de CPGE : effectif des normaliens n'étant pas issus de CPGE / effectif des normaliens entrant en année N. Taux de normaliens issus de l'Université Paris-Saclay : effectif des normaliens entrant issus de l'Université Paris-Saclay / effectif des normaliens entrant en année N.

Année d'intégration	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Normaliens étudiants entrant	68	94	98				100
<i>Taux de normaliens n'ayant pas suivi de CPGE*</i>	21%	23%	24%				20%
<i>Taux de normaliens issus de l'Université Paris-Saclay*</i>	Indisponible	2%	1%				10%
<i>Taux de boursiers sur critères sociaux</i>	29%	20%	31%				29%
<i>Taux de féminisation</i>	38%	34%	47%				36%

* Sur la base des déclarations des entrants

Indicateur. Synthèse des recrutements ENS

Normaliens élèves et étudiants entrant	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Cible 2024
Taux de normaliens élèves et étudiants boursiers sur critères sociaux	25%	25%	26%				29%
Taux de féminisation	25%	29%	29%				36%

Pour information, les taux nationaux pour l'année 2020-2021¹ sont reportés ci-après :

- taux de boursiers sur critères sociaux à l'université : 41%,
- taux de boursiers dans les écoles d'ingénieurs : 23%,
- taux de boursiers dans les écoles de commerce : 12%,
- taux de boursiers sur critères sociaux en CPGE : 27%,
- taux de féminisation en CPGE : 42%.

Objectif 2.4. Renforcer la dimension internationale de la formation

L'une des quatre compétences du diplôme de l'École est l'international, avec notamment l'obligation d'un séjour de deux mois à l'étranger et surtout le format original que constitue l'année de recherche pré-doctorale à l'étranger (ARPE). Les accords institutionnels et les coopérations internationales en soutien aux échanges et aux collaborations académiques ont permis d'accentuer la mobilité sortante des normaliens au cours du précédent contrat.

Action 2.4.1. Poursuivre l'encouragement de la mobilité internationale des normaliens

Les normaliens bénéficient d'une formation à la maîtrise de l'anglais de la recherche (Cambridge advanced, certification Scientific Writing Assessment Program - SWAP) et disposent d'un panel d'options leur permettant d'effectuer une mobilité à l'international (stage à l'étranger, lectorat, etc.). Depuis 2014, l'École a par ailleurs instauré une modalité spécifique, l'année de recherche pré-doctorale à l'étranger (ARPE) qui permet aux normaliens de s'investir dans un projet de recherche à l'international et de découvrir l'organisation scientifique des meilleures universités et laboratoires étrangers.

Les mobilités sortantes relatives à l'année 2020-2021 ont été ralenties par les restrictions de déplacement à l'international liées à la crise sanitaire. Pour les mobilités qui ont pu être effectuées pendant la pandémie, on peut souligner que les projets ont souvent été réorientés vers des pays européens où la circulation des personnes était moins problématique.

Ainsi, 117 mobilités sortantes ont été dénombrées en 2021 dont 45 ont fait l'objet d'un financement externe (Erasmus, Ministère, Idex, Labex) ou interne (Booster, Amis). À titre d'exemple, le programme « Amis » de l'École a permis de financer 13 mobilités internationales en 2020-2021 (pour un montant de 7 k€) contre 14 en 2019-2020 (pour un montant de 8 k€) et 27 en 2018-2019 (pour un montant de 17 k€).

¹ note SIES n°20 de septembre 2021, « Les boursiers sur critères sociaux en 2020-2021 »

note SIES n°02 de février 2021, « Les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles en 2020-2021 »

Action 2.4.2. Déployer le parcours « double diplôme à l'international »

Le parcours « double diplôme à l'international », construit conjointement avec des établissements partenaires étrangers, sera une modalité de mobilité nouvelle mise en œuvre au cours du contrat. Les projets avec l'Université d'Hanovre sont en cours.

Indicateur. Mobilité internationale des normaliens

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentages
Date de la mesure	31/12/N
Nature précise des données de base	Normalien : apprenant inscrit au diplôme de l'ENS Paris-Saclay : - normalien élève : normalien sélectionné sur concours, fonctionnaire stagiaire ou normalien à titre étranger. - normalien étudiant : normalien sélectionné sur dossier. Normalien sortant : normalien présenté au jury de diplomation du diplôme de l'ENS Paris-Saclay en année N. Normalien ayant effectué une mobilité internationale : normalien sortant ayant effectué une mobilité à l'étranger d'une durée supérieure ou égale à deux mois dans le cadre de sa formation depuis son entrée à l'École. Année spécifique de parcours : la personnalisation des cursus des normaliens repose notamment sur le choix d'un parcours spécifique parmi plusieurs parcours de formation proposés dans le cadre du diplôme. Conformément au règlement du diplôme, chaque parcours se caractérise par la validation d'une "année spécifique de parcours" (ASP), comme par exemple l'année de recherche pré-doctorale à l'étranger (ARPE).
Mode de calcul	Taux de mobilité internationale : effectif des normaliens ayant effectué une mobilité internationale / ensemble des normaliens sortant en année N. Part d'années ARPE parmi les mobilités internationales : effectif des normaliens sortant ayant effectué une année de recherche pré-doctorale à l'étranger (ARPE) / effectif des normaliens ayant effectué une mobilité internationale. Part d'années ARPE parmi les années spécifiques de parcours : effectif des normaliens sortant ayant effectué une année ARPE / effectif des normaliens sortant.

Mobilité internationale des normaliens	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Taux de mobilité sortante	78%	68%	49%				100%*
Part d'années ARPE parmi les mobilités internationales	28%	43%	38%				33%

N. B. : Les mobilités qui ont été effectuées en distanciel compte tenu de la crise sanitaire n'ont pas été prises en compte dans des données de 2020 et 2021.

Poids des années ARPE dans les parcours des normaliens	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Part d'années ARPE parmi les années spécifiques de parcours	22%	29%	19%				28%

Commentaires :

- Dans certains cas spécifiques, l'établissement est amené à substituer la mobilité internationale d'un normalien, obligatoire dans le cadre du diplôme, par une autre activité (apprentissage d'une nouvelle langue étrangère, etc.).
- Le taux de mobilité sortante des normaliens de la première promotion (qui n'ont été inscrits au nouveau diplôme qu'à partir de leur 2^e année de scolarité) est de 78%.
- En 2019-2020, la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid19 a empêché des mobilités à l'étranger ou conduit à des retours prématurés. Les modalités de validation du diplôme ont dû être adaptées pour la promotion sortant en 2020.
- Dans le contexte incertain, les mobilités ont été affectées en 2020-2021 (environ 1/3 de projets en moins), et la crise sanitaire a également réduit la mobilité des normaliens en 2021.

Axe 3. Étendre et intensifier la recherche

La recherche est une dimension constitutive de l'ENS qui met en œuvre une immersion précoce des normaliens dans les activités scientifiques et s'est dotée d'un corps académique de premier plan en recherche.

L'implantation sur le campus Paris-Saclay doit permettre à l'École d'étendre ses partenariats (nouvelles unités) et d'intensifier la présence de la recherche dans ses murs.

Objectif 3.1. Étendre les partenariats de recherche

Action 3.1.1. Poursuivre les reconfigurations des laboratoires de l'École

L'École a encouragé, dans la perspective de son déménagement, les rapprochements et recompositions de ses unités de recherche avec celles de l'Université Paris-Saclay ou d'autres établissements-composantes, aboutissant à une augmentation du nombre d'équipes de recherche hébergées dans son bâtiment. À l'image du Centre Borelli et du laboratoire Lumière, matière et interfaces (LuMin) en 2020, et du laboratoire Méthodes formelles (LMF) en 2021, la fusion du Laboratoire de mécanique et technologie (LMT) de l'École et du laboratoire Mécanique des Sols, Structures et Matériaux (MSSMAT) de CentraleSupélec est effective depuis le 1^{er} janvier 2022.

Pour autant, l'École n'exclut pas les opportunités en lien avec d'autres territoires, en particulier dans le domaine des sciences humaines et sociales, afin d'apporter des compétences peu ou pas représentées sur le plateau (Centre de recherche en design, Scène de recherche, Langues, etc.).

L'École doit rester en capacité, en outre, de développer de nouveaux projets, en redéployant, le cas échéant, certaines de ses ressources.

En ce qui concerne le Centre d'économie Paris-Saclay (CEPS), deux postes ont été créés (MCF et PU) et une chaire de professeur junior (CPJ), pour des recrutements à concrétiser en 2022. Des discussions sont ouvertes avec trois laboratoires de Paris-Saclay : le laboratoire de recherche en économie et gestion de l'Université Paris-Saclay (RITM), le Centre d'étude des politiques économiques d'Évry (EPEE) et le laboratoire d'AgroParisTech et de l'INRAE (PSAE- Paris-Saclay Applied Economics).

Indicateur. Articulation de la recherche de l'École et de l'Université Paris-Saclay

(a) Nombre d'enseignants-chercheurs et chercheurs dans les laboratoires dont l'École est tutelle

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques
Date de la mesure	01/01/N
Champ de la mesure	Enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs exerçant leur activité de recherche dans un laboratoire dont l'ENS Paris-Saclay est tutelle.
Nature précise des données de base	Effectifs des chercheurs et enseignants-chercheurs docteurs : Enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs exerçant leur activité de recherche dans un établissement de l'Université Paris-Saclay et un laboratoire pour lequel l'ENS est tutelle : — professeurs des universités, maîtres de conférences, — directeurs de recherche, chargés de recherche, — agrégés préparateurs, attachés temporaires d'enseignement et de recherche, — professeurs associés à temps partiel, — chercheurs et enseignants-chercheurs contractuels hors CDD avec financement sur contrat de recherche.
Source	Établissement et autres tutelles des laboratoires de recherche (recensement des effectifs - budget initial)
Périmètre	Université Paris-Saclay (cible) : ex-Université Paris-Sud, Université Versailles Saint-Quentin, Université Evry Val d'Essonne, Agro-ParisTech, CentraleSupélec, Institut d'Optique Graduate School, École normale supérieure Paris-Saclay.
Mode de calcul	Taux d'enseignants-chercheurs et chercheurs "non ENS" dans les laboratoires dont l'ENS est tutelle : effectif des enseignants -chercheurs et chercheurs docteurs non employés par l'ENS / effectif total des enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs.

	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Effectifs des chercheurs et enseignants-chercheurs	250	272	296			300
Taux d'enseignants-chercheurs et chercheurs "non ENS"	53%	56%	59%			60%

(b) Nombre d'enseignants-chercheurs et de chercheurs de l'ENS dans les laboratoires en tutelles conjointes avec un autre établissement de l'Université Paris-Saclay

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques Pourcentage
Date de la mesure	01/01/N
Champ de la mesure	Enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs de l'ENS Paris-Saclay (établissement employeur) exerçant leur activité de recherche dans un laboratoire ayant au moins comme tutelle employeur un autre établissement de l'Université Paris-Saclay.
Nature précise des données de base	Enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs de l'ENS (établissement employeur) : — professeurs des universités, maîtres de conférences, — directeurs de recherche, chargés de recherche, — agrégés préparateurs, attachés temporaires d'enseignement et de recherche, — professeurs associés à temps partiel, — chercheurs et enseignants-chercheurs contractuels hors CDD avec financement sur contrat de recherche. Enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs de l'ENS dans un laboratoire en tutelles conjointes : enseignants-chercheurs et chercheurs de l'ENS (établissement employeur) exerçant leur activité de recherche dans un laboratoire ayant au moins comme tutelle employeur un autre établissement de l'Université Paris-Saclay.
Source	Établissement (recensement des effectifs - budget initial)
Périmètre	Université Paris-Saclay (cible) : ex-Université Paris-Sud, Université Versailles Saint-Quentin, Université Evry Val d'Essonne, Agro-ParisTech, CentraleSupélec, Institut d'Optique Graduate School, École normale supérieure Paris-Saclay.
Mode de calcul	Taux d'enseignants-chercheurs et chercheurs docteur de l'ENS dans un laboratoire en tutelles conjointes : effectif des enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs de l'ENS dans un laboratoire en tutelles conjointes / effectif des enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs de l'ENS.

	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Effectif des chercheurs et enseignants-chercheurs de l'ENS dans des laboratoires en tutelles conjointes	36	47	73			80
Taux d'enseignants-chercheurs et chercheurs de l'ENS dans des laboratoires en tutelles conjointes	29%	39%	60%			64%

Objectif 3.2. Améliorer le soutien à la recherche

Action 3.2.1. Poursuivre les mesures d'accompagnement des chercheurs à fort potentiel (ERC Track)

L'établissement propose des dispositifs pour accompagner les enseignants-chercheurs et les chercheurs de ses laboratoires qui souhaitent soumettre des projets ambitieux, compétitifs et sélectifs. C'est le cas du programme Initiatives pour Projets Ultra-Selectifs (In-Pulse). Ce dispositif n'a pas été activé en 2021.

Action 3.2.2. Renouveler le cadre de l'accompagnement des carrières académiques

Afin de mieux accompagner la carrière des personnels académiques, une charte listant les grands principes et l'ensemble des mesures existantes ou à déployer a été approuvée par le conseil d'administration de décembre 2020. Elle permet notamment de s'adapter aux évolutions de l'établissement et d'accompagner les personnels académiques lors de moments clés de leur carrière (recrutement, déploiement de l'activité de recherche, réorientation, etc.). Elle articule 3 ambitions :

- l'attractivité : maintenir et renforcer la qualité des recrutements ;
- l'accompagnement des carrières ;
- les conditions de travail : un nouveau référentiel des services d'enseignement reconnaissant les différentes formes d'implication dans l'établissement et la prise en compte des nouvelles activités (mise en œuvre des départements d'enseignement et de recherche (DER), des parcours de formation « recherche-thématique »).

S'agissant des dispositifs d'accompagnement, certains dispositifs sont communs aux enseignants et enseignants chercheurs et comprennent notamment un accompagnement en début de carrière, des formations proposées en fonction de leurs projets ou encore un soutien pour la construction des congés pour projets pédagogiques (CPP). Des dispositifs spécifiques aux enseignants-chercheurs sont également proposés :

- un accompagnement renforcé des nouveaux maîtres de conférences. Le dispositif existant durant les 3 premières années de carrière est complété par un dispositif « Tremplin » pour les enseignants chercheurs souhaitant s'investir davantage dans la recherche,
- des possibilités de modulations ponctuelles de service, en accord avec le contrat d'investissement pédagogique,
- des congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) pour faciliter la reprise d'activités de recherche ou des reconversions, des aides à la mobilité, grâce au programme BOOSTER (cf. Objectif 3.3).

Dans le cadre de la charte, un entretien individuel est proposé à chaque enseignant et enseignant-chercheur tous les trois ans, entretien conduit conjointement par les vice-présidents en charge de la formation et de la recherche, et au cours duquel les différents dispositifs d'accompagnement sont explicités.

Cette campagne qui a débuté en janvier, a permis d'accompagner 14 maîtres de conférences en 2021 (sur 60), et de leur présenter les dispositifs proposés par l'École, notamment pour les aider à répondre aux appels à projets, à concevoir des projets de recherche interdisciplinaires, à préparer une mobilité géographique ou à anticiper une réorientation de carrière.

En lien avec l'axe « attractivité », un bilan pluriannuel de l'endorecrutement sera réalisé par discipline au niveau de l'établissement et au niveau national.

Indicateur. Taux d'endorecrutement

Définition	Il y a endorecrutement lorsqu'un docteur de l'établissement est recruté sur le poste de maître de conférences mis au concours ou lorsqu'un maître de conférences de l'établissement est recruté sur le poste de professeur des universités mis au concours.
Source	Bilan social

Recrutement interne d'enseignants-chercheurs		Données cumulées de 2010 à 2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Cumul de 2015 à 2021
Maîtres de conférences	Nombre de recrutés	21	1	2	5	2	5	2	0	17
	Dont recrutements internes	6	1	0	0	1	1	2	0	5
	Endorecrutement en %	29%	100%	0%	0%	50%	20%	100%	0%	29%
Professeurs des universités	Nombre de recrutés	12	2	3	1	2	0	3	1	12
	Dont recrutements internes	3	2	1	0	0	0	0	0	3
	Endorecrutement en %	25%	100%	33%	0%	0%	0%	0%	0%	25%

Par ailleurs le conseil scientifique a émis lors de la séance du 18 juin 2021 des recommandations dans le cadre des campagnes de recrutement des professeurs des universités et des maîtres de conférences qui sont reportées ci-après.

« L'ENS Paris-Saclay doit être en mesure d'attirer des candidatures de premier plan, extérieures à l'établissement, gage d'un enrichissement des thématiques de recherche et d'enseignement, ainsi que des méthodes de travail. Il convient donc de limiter fortement l'endorecrutement.

S'agissant des concours de recrutement de professeurs des universités, l'endorecrutement désigne le recrutement d'un candidat dont l'employeur est l'ENS Paris-Saclay et qui occupe un poste permanent immédiatement avant sa candidature, généralement sur un poste de maître de conférences. S'agissant des concours de recrutement de maître de conférences, il désigne le recrutement d'un candidat ayant obtenu son doctorat en étant rattaché à un laboratoire dont l'ENS Paris-Saclay est l'une des tutelles.

Pour limiter l'endorecrutement, une attention particulière doit être portée à la rédaction de profils de poste suffisamment ouverts. Les comités de sélection sont ensuite encouragés à tenir compte dans leurs évaluations des éléments démontrant la dynamique académique et la richesse des expériences des candidates et des candidats. Cette richesse peut venir, par exemple, de :

- la mobilité géographique, en particulier à l'international,
- la mobilité thématique en recherche,
- l'étendue du parcours d'enseignement,
- l'expérience du secteur privé, de la R&D,
- l'envergure du réseau de collaborations.

Ces éléments seront appréciés sur l'ensemble de la carrière en tenant compte du niveau du poste.

Enfin, le conseil scientifique engage les comités de sélection à assortir leurs décisions d'explications circonstanciées annexées à leur rapport, permettant aux instances de l'établissement de bien saisir le sens des classements proposés, en particulier s'ils devaient conduire à des endorecrutements, lesquels doivent rester des exceptions dûment justifiées. »

Action 3.2.3. Poursuivre le déploiement de la direction d'appui à la recherche et à l'innovation

La restructuration du service valorisation en Direction d'appui à la recherche et à l'innovation, débutée en 2019, a été poursuivie. Une directrice de la Dare&I a été recrutée en septembre 2021 afin de poursuivre la mise en œuvre de cette restructuration de façon à accompagner les laboratoires de recherche dans le nouvel écosystème de l'Université Paris-Saclay et de renforcer l'accompagnement en matière de montage de projets de recherche et d'innovation.

Objectif 3.3. Renforcer la dimension internationale de la recherche

Action 3.3.1. Poursuivre et valoriser les dispositifs de soutien des projets internationaux

Au cours du contrat 2015-2019, l'établissement a mis en place des dispositifs pour soutenir des projets à l'international, complémentaires de ceux déjà existant (professeurs invités, 79 k€ exécutés en 2019, peu de professeurs invités en 2020 et 2021 à cause de la crise sanitaire). Pour rappel, ci-dessous les dispositifs et leurs financements :

- dotation pour l'IRL (International Research Laboratory) ReLaX (10 k€), laboratoire franco-indien de recherche en informatique,
- BONUS pour Opérations Stratégiques inTERNationales (BOOSTER, 126 k€ alloués en 2019, projets s'étalant sur 2 années universitaires).

Le programme BOOSTER, lancé en 2019, est un programme destiné à financer des projets intégrés s'inscrivant dans le développement de relations stratégiques de long terme à forte valeur ajoutée pour l'établissement. Permettant le financement d'actions concertées avec un partenaire ciblé telles que collaboration de recherche, mobilité étudiante et de personnels, organisation de séminaires conjoints, d'écoles d'été, élaboration de projets communs, préparation à des candidatures conjointes aux appels internationaux, mise en œuvre de double

diplôme et de cotutelles. BOOSTER vise une approche globale des partenariats lauréats, permettant un meilleur impact et l'optimisation des ressources. Là encore, un travail d'articulation avec les programmes de l'Université est mené par l'École.

Cinq projets ont été sélectionnés pour deux années dans le cadre du 1^{er} appel à projet BOOSTER, le financement des activités ayant été étendu jusqu'au 31/12/2021 en raison de la crise sanitaire qui les a fortement impactés. Un second appel à projets sera lancé au cours de l'année 2022.

Axe 4. Améliorer les services rendus aux usagers

Objectif 4.1. Renforcer la personnalisation accompagnée des parcours d'études des normaliens

Le diplôme de l'École est construit autour de quatre compétences fondamentales (recherche, international, enseignement supérieur et pluridisciplinarité) et repose sur le principe de transversalité disciplinaire, favorisé par la personnalisation des parcours des normaliens. Cette personnalisation, en fonction des projets académiques et professionnels des normaliens, se décline :

- par différentes activités propres à chacune des quatre compétences énoncées,
- par une année spécifique de parcours,
- par la possibilité de mener des projets à l'interface de plusieurs disciplines selon plusieurs modalités (projet d'étude spécifique, projet interdisciplinaire collectif, projet de recherche pré-doctorale à l'intersection de plusieurs disciplines, etc.).

Action 4.1.1. Déployer des parcours de recherche thématique

S'appuyant sur son expertise sur des thématiques scientifiques prioritaires ou émergentes, l'École développe de nouveaux parcours transverses très fortement intriqués à la recherche et adossés à une année de recherche thématique :

- à la rentrée 2019, le parcours *Intelligence artificielle*, adossé à l'année de recherche en IA (ARIA) a accueilli ses premiers étudiants ; ce parcours bénéficie de l'expertise du parcours de 2^e année de master *Mathématiques, vision et apprentissage (MVA)*,
- en 2020, le parcours *Technologie quantique* a été déployé avec la mise en place de l'année de recherche en technologie quantique (ARTeQ, diplôme d'établissement ENS et diplôme d'Université),
- en 2021, le nouveau parcours *Recherche-crédation* a été proposé aux normaliens, s'appuyant notamment sur l'expertise et les outils de la Scène de recherche.

Par ailleurs, un schéma d'études général des parcours recherche thématique a été voté en conseil scientifique de septembre 2020.

Parcours du diplôme	Année spécifique de parcours (ASP) correspondant
Recherche et international	Année de recherche pré-doctorale à l'étranger (ARPE)
Recherche et enseignement supérieur	M2 formation à l'enseignement supérieur (M2FESup)
Interface	Année de formation dans une autre discipline et/ou un établissement
Parcours "recherche thématique" créés	Année spécifique de parcours (ASP) correspondant
2019 : Intelligence artificielle	Année de recherche en intelligence artificielle (ARIA) - ouverture en 2020-2021
2020 : Technologies quantiques	Année de recherche en technologies quantiques (ARTeQ) - ouverture en 2020-2021
2021 : Recherche-crédation	Année de recherche en recherche-crédation (ARRC) - ouverture en 2021-2022

Indicateur. Normaliens dans les parcours "recherche thématique"

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques Pourcentage
Date de la mesure	31/12/N
Nature précise des données de base	Parcours du diplôme : la personnalisation des cursus des normaliens repose notamment sur le choix d'un parcours spécifique parmi plusieurs parcours de formation proposés dans le cadre du diplôme. Conformément au règlement du diplôme, chaque parcours se caractérise, entre autre, par la validation d'une "année spécifique de parcours" (ASP). Depuis 2019, l'École mène une politique de diversification des parcours en déployant des parcours "recherche thématique". Normalien : apprenant inscrit au diplôme de l'ENS Paris-Saclay : - normalien élève : normalien sélectionné sur concours, fonctionnaire stagiaire ou normalien à titre étranger. - normalien étudiant : normalien sélectionné sur dossier. Normaliens dans les parcours "recherche thématique" : effectif des normaliens inscrits en année spécifique des nouveaux parcours du diplôme déployés à partir de 2019, au cours de l'année N-1/N.*
Source	Application ADN - Accompagnement au diplôme des normaliens
Mode de calcul	Taux de normaliens dans les parcours "recherche thématique" : effectif des normaliens dans les parcours "recherche thématique" / effectif des normaliens en année spécifique de parcours en année N-1/N.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Cible 2024
Nombre de normaliens dans les parcours "recherche thématique"	/	18	28				35
Taux de normaliens dans les parcours "recherche thématique"	/	6,6%	8.3%				10%

Commentaires :

- Un parcours du diplôme comprend plusieurs éléments de formation (M1, année spécifique de parcours, conférences, etc.).
- En 2019-2020, le parcours intelligence artificielle a été déployé avec 10 normaliens inscrits en première année de master. Ces derniers ne sont inscrits en année spécifique de parcours ARIA qu'à partir de l'année 2020-2021.

Action 4.1.2. Poursuivre la valorisation des activités étudiantes dans le diplôme

La valorisation des actions extra-universitaires d'engagement associatif ou électif est reconnue dans le diplôme de l'ENS, au travers de sa coloration. Le diplôme est plus généralement un support approprié de mise en œuvre et de valorisation de ces actions (tutorats d'accompagnement de milieux sociaux défavorisés (cf. Action 2.3.1), ateliers de médiation permettant de promouvoir la diversité sociale, de genre, tutorats d'accompagnement, d'information et de soutien durant l'épidémie covid-19, etc.).

Les étudiants bénéficient de l'offre développée par la Scène de recherche, culturelle et de pratiques artistiques en connexion avec les actions de formation et de recherche. On peut citer l'aboutissement de cette démarche dans la mise en œuvre de l'année de recherche en recherche-crédation en septembre 2021 (cf. Action 4.1.1).

Action 4.1.3. Déployer une enquête d'insertion professionnelle

La première enquête portant sur les diplômés 2019 a été lancée à l'automne 2020. Pour les années 2020-2021 et 2021-2022, l'enquête d'insertion professionnelle des normaliens élèves et étudiants a été pilotée par l'ORIPS (observatoire de la réussite et de l'insertion professionnelle de l'Université Paris-Saclay).

Les résultats de l'enquête ont été présentés en conseil de perfectionnement du diplôme, aux directeurs des départements et en commission de la vie étudiante (CVE). Il en ressort que les normaliens élèves et étudiants

s'orientent majoritairement (à 90%) vers l'enseignement supérieur, la recherche et la fonction publique.

Objectif 4.2. Construire une expérience étudiante positive au sein de l'École

Action 4.2.1. Renforcer l'accompagnement humain et financier dédié à la vie étudiante

Dans des conditions entièrement renouvelées depuis le déménagement de l'École et perturbées du fait de la Covid-19, la vie étudiante au sein de l'établissement bénéficie d'une attention particulière. En 2021, les moyens consacrés à la « vie étudiante » se sont élevés à 219 k€ dont 119 k€ financés par la dotation « École » et 100 k€ par la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) qui vise à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention réalisées à leur intention.

Budget alloué à la vie étudiante, compte financier 2021

Produits 2021	100 411 €
CVEC – Droit d'inscription 2020-2021	73 657 €
CVEC – Droits d'inscriptions 2021-2022	26 754 €
Dépenses 2021	218 787 €
Amélioration de l'accueil des étudiantes	18 236 €
Culture	15 312 €
Santé/prévention	95 551 €
Sport	23 412 €
Action sociale	10 411 €
Subventions aux associations	55 864 €

En 2021, les actions ci-dessous ont pu être mises en œuvre :

- L'accueil des étudiants (18 k€) a pu être amélioré notamment lors de la semaine de rentrée (guide d'accueil) et par l'accompagnement des demandes de logement sur le site de Saclay.
- La vie culturelle (15 k€) a été maintenue, notamment par la tenue du 21^e jury du prix littéraire de l'ENS Paris-Saclay.
- La politique de santé et de prévention (96 k€) a été renforcée par le financement de consultation de psychologue et de médecine préventive. Ce dispositif a permis de répondre aux demandes croissantes de consultation médicales et/ou psychologiques de nos élèves.
- Une offre diversifiée d'activités sportives (23 k€) a été mise à la disposition des étudiants.
- La commission d'exonération des droits d'inscription et d'action sociale (10 k€) a poursuivi son action.
- Enfin, les projets associatifs (56 k€) ont été soutenus principalement après avis de la commission de la vie étudiante (CVE) qui rassemble les représentants étudiants élus de l'établissement. À cet égard, une subvention exceptionnelle a été attribuée au projet Antarctique 2.0°C (expédition scientifique à la voile ayant pour but d'étudier l'impact de l'anthropisation et du changement climatique des côtes françaises jusqu'en Antarctique).

Action 4.2.2. Réaliser un diagnostic sur le vécu de la scolarité et de la vie étudiante

Un plan d'actions prioritaires de prévention a été mis en place suite à l'enquête menée en 2020 portant sur le bien-être et le vécu de la scolarité à l'École. Ce plan d'actions s'appuie sur les préconisations du cabinet Plein Sens, le travail du comité de pilotage dédié au sein de l'École et les travaux de partage avec les personnels et étudiants au sein de 12 ateliers (1 par département d'enseignement et de recherche et 1 pour les doctorants). Ces ateliers, animés par Plein Sens et la responsable vie étudiante de la direction de la scolarité et de la vie étudiante, regroupaient des membres des équipes pédagogiques, administratives, techniques, et des étudiants.

Les actions définies, structurées autour de 4 axes thématiques (santé, sociabilité, scolarité, actions transversales) ont été présentées dans les différentes instances dédiées de l'École : CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), CVE (commission de la vie étudiante), CFR (commission formation recherche) et ont été communiquées à la communauté étudiante.

Les actions suivantes sont mises en œuvre progressivement depuis septembre 2021 : mise en place de visites du bâtiment pour l'accueil des apprenants, mise en place d'une newsletter étudiante pour communiquer avec l'ensemble des apprenants, mise en place d'actions de formation aux softskills (rédactions de CV, exercices d'entretiens) durant la semaine des carrières normaliennes, chantier en cours sur le règlement des études.

Le fonds d'intervention Covid19, mis en place en 2020, est resté mobilisé jusqu'en juin 2021 afin de pallier les difficultés matérielles (frais d'équipements numériques, d'alimentation, de logements) des normaliens et des étudiants internationaux en situation d'urgence du fait de l'épidémie. Le fonds a été abondé par le fonds d'action sociale, la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) et une partie des bourses d'aides à la mobilité sortante.

Action 4.2.3. Développer les actions de sensibilisation à destination des normaliens

L'École poursuit ses efforts en matière de prévention et de sensibilisation, en proposant des formations aux étudiants élus ou engagés dans les associations :

- en prenant en compte le nouvel usage des locaux de Gif-sur-Yvette,
- du fait de la domiciliation de l'intégralité des associations étudiantes à l'École, anciennement domiciliées dans les locaux du CROUS à Cachan.

Les formations suivantes ont été mises en place ou sont en cours de déploiement :

- mise en place d'un « Kit de départ » des associations (obligations légales, gestion d'une association, etc.),
- formations à l'hygiène alimentaire, pour l'utilisation des cuisines de la *Kfet*,
- formations à la gestion de projet et à la prévention lors des événements festifs et les risques associés,
- ateliers d'adaptation des événements festifs face aux contraintes (telles que les contraintes sanitaires liées à la Covid19).

En matière de prévention, les réseaux actifs à l'École (réseau de prévention, missions parité et handicap, etc.) ont poursuivi leurs actions contre le harcèlement et les discriminations, menées conjointement avec les élus et les associations étudiantes. Des campagnes de prévention des risques liées à la consommation d'alcool et de drogue sont également menées chaque année, en particulier au moment du *Préambule*.

Des séances d'information réalisées par l'association Consentis sur les violences sexistes et sexuelles, obligatoires pour les primo-entrants, ont été déployées en 2021. Cette action d'information a également été proposée aux personnels.

Action 4.2.4. Déployer le plan d'actions développement soutenable en lien avec l'Université Paris-Saclay

L'Accord de Grenoble résulte de l'initiative d'un groupe d'étudiants grenoblois, fondateurs de la COP2 étudiante, devenue le 29 novembre 2021 la Convention pour la Transition des Établissements du Supérieur, association nationale visant à « accélérer la transition écologique de l'enseignement supérieur ».

L'accord a été présenté, au terme d'un processus de large concertation *via* la création de groupes de travail, dans le cadre de la COP2 étudiante, lors d'un événement écocitoyen les 10 et 11 avril 2021 à Grenoble, accord similaire à l'Accord de Paris résultant de la COP21. Cet accord a ensuite été ouvert à la signature des établissements (61 signataires fin 2021) qui s'engagent à respecter 11 objectifs principaux au travers d'actions qu'ils souhaitent réaliser parmi celles proposées en annexe de l'Accord de Grenoble.

À cet égard, la volonté de l'ENS Paris-Saclay de s'engager dans le cadre de l'Accord de Grenoble a été présentée au conseil scientifique du 24 septembre 2021 et au comité environnement du 29 septembre 2021. Ensuite, en

décembre, deux groupes de travail tripartites ont été constitués pour explorer les solutions permettant la mise en œuvre des engagements de l'École autour des axes formation et recherche. Enfin, le conseil d'administration du 10 décembre 2021 a approuvé la signature de l'Accord de Grenoble ainsi que son annexe retraçant les 68 mesures que l'établissement a souhaité mettre en œuvre dans ce cadre.

Objectif 4.3. Développer une vie étudiante fédératrice et engagée

La vie associative tissée au sein de l'environnement cachanais était une force de l'identité normalienne et doit le rester à Gif-sur-Yvette. Cela suppose d'accompagner les normaliens dans sa redéfinition, en lien avec les autres établissements du plateau, tout en préservant ses valeurs, partagées entre les ENS. L'École veillera donc à poursuivre et valoriser les actions inter-ENS, tout en développant les manifestations et projets étudiants intégrateurs au sein de l'Université Paris-Saclay.

Action 4.3.1. Élaborer une nouvelle charte de la vie étudiante

Une nouvelle charte de la vie étudiante présentant les principes et les bonnes pratiques de vie étudiante co-construite avec les représentants des étudiants a été votée en commission de la vie étudiante fin décembre 2020. Le déploiement des activités associatives et de vie étudiante s'est structuré durant l'année 2021 en s'appuyant sur cette charte. On peut par exemple citer le travail avec les organisateurs du week-end d'intégration des nouveaux étudiants, mettant en œuvre les moyens de prévention aux risques liés à ce type d'événement.

Action 4.3.2. Accompagner les doctorants dans la structuration d'une vie associative

Population spécifique au sein de l'École, les doctorants ont manifesté le souhait de participer davantage à la vie associative et institutionnelle de l'École, qui les a accompagné dans la création de l'Association des doctorants de l'École normale supérieure Paris-Saclay (ADEPS). Cette association poursuit plusieurs objectifs, notamment :

- informer les doctorants sur la vie étudiante et administrative de l'École,
- rapprocher les populations de doctorants entre elles, de manière transverses aux laboratoires de recherche,
- augmenter la visibilité des doctorants dans les instances,
- participer à la sensibilisation des normaliens sur le doctorat et le monde de la recherche,
- sensibiliser des populations extérieures à l'École (collégiens, lycéens, etc.) aux études supérieures, au doctorat et au monde de la recherche.

Une réunion d'accueil, d'information, et d'intégration dédiée aux doctorants a été mise en place en novembre 2021 pour leur faire découvrir le campus, pouvoir s'en saisir et prendre part à la vie de celui-ci. Y ont notamment été présentés l'environnement de la recherche, le cadre réglementaire et le statut de doctorant contractuel, les relais disponibles en matière de bien-être et de santé, et l'association des doctorants (ADEPS).

Indicateur. Implication des normaliens dans la vie de l'établissement

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques Pourcentage
Date de la mesure	30/06/N au titre de l'année universitaire N-1/N
Nature précise des données de base	Participation aux élections : normaliens et étudiants votant aux élections des différentes instances de l'ENS et de l'Université Paris-Saclay pour l'année N-1/N. Associations : nombre total d'adhésions dans les différentes associations de l'École signataires de la charte de la vie étudiante.
Source	Établissement Université Paris-Saclay
Mode de calcul	Taux de participation aux élections : normaliens et étudiants votant aux élections des différentes instances de l'ENS et de l'Université Paris-Saclay pour l'année N-1/N / ensemble des normaliens et étudiants inscrits sur les listes électorales en année N-1/N.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Cible 2024
Instances de l'École (CA, CS, CVE)	14%	24%	22%				20%
Instances de l'Université Paris-Saclay	8%	---					20%
Associations : nombre d'adhésions (BDE – BDS – CRANS)	2 201	816*					/

* Dans le contexte de crise sanitaire, le bureau des élèves et les associations ont vu leur nombre d'adhérents baisser de manière drastique (255 adhérents au BDE contre 861 l'année précédente).

Annexe : Liste des structures de recherche

CB : Centre Borelli
CEPS : Centre d'économie Paris-Saclay
CRD : Centre de recherche en design
GERPISA : Groupe d'étude et de recherche permanent sur l'industrie et les salariés de l'automobile
IDA : Institut d'Alembert
IDHES : Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société
Farman : Institut Farman
ISP : Institut des sciences sociales du politique
LBPA : Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée
LMF : Laboratoire Méthodes Formelles
LMPS : Laboratoire de mécanique Paris-Saclay
LuMIn : Laboratoire Lumière, Matière et Interfaces
LURPA : Laboratoire universitaire de recherche en production automatisée
MSH : Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay
PPSM : Laboratoire de photophysique et photochimie supramoléculaires et macromoléculaires
SATIE : Systèmes et application des technologies de l'information et de l'énergie